

COMMUNIQUE N° 2016 / MATDRE – SG DU 08 DEC 2016

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,  
DE LA DECENTRALISATION ET DE LA REFORME DE L'ETAT,

COMMUNIQUE :

Conformément au Décret n°03-583/P-RM du 30 décembre 2003 portant dispositions communes d'application du statut des fonctionnaires des collectivités territoriales, il est ouvert un concours direct de recrutement d'enseignants dans la fonction publique des collectivités territoriales au titre de l'année scolaire 2016-2017.

Les emplois à pourvoir sont les suivants :

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	SPECIALITES	NOMBRE	CATEGORIE
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL	Mathématiques	50	A
	Economie/Comptabilité/Commerce/ Mathématiques financières	100	
	Physique-chimie	10	
	Philosophie	39	
	Allemand	12	
	Histoire Géographie	13	
	Lettres	30	
	Biologie	25	
	Education Physique et Sportive	38	
	Art dramatique	17	
	Art plastique	28	
	Informatique	45	
	Droit	26	
	Anglais	10	
	Russe	2	
	Espagnol	2	
	Musique	20	
	Sociologie/ ECM	63	
	Dessin technique	20	
	Langue nationale (Bamanankan)	28	
	Langue nationale (Foulfouldé)	5	
	Langue nationale (Shenara)	1	
	Langue nationale (Bomou)	1	
Langue nationale (Bozo)	4		
Langue nationale (Dogosso)	4		
Langue nationale (Songhoï)	2		
Langue nationale (Tamacheq)	5		
<b>Total</b>		<b>600</b>	

## I. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Les candidats doivent :

1. être détenteurs de diplômes nationaux ou étrangers de niveau équivalent suivant :
  - de l'**Ecole Normale Supérieure (ENSUP)** spécialités français, russe, anglais, espagnol, allemand, de la **Faculté des Lettres, des Langues et des Sciences du Langage (FLLSL) : Langues nationales Bamanankan, Foulfouldé, Shenara, Bomou, Bozo, Dogosso, Songhoï, Tamacheq ;**
  - de l'**Ecole Normale Supérieure (ENSUP)** ou diplôme étranger équivalent (**Mathématiques, Physique-chimie, Biologie, Histoire Géographie, Lettres, Philosophie, Espagnol, Allemand, Anglais, Russe**) ;
  - de la **Faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Education (FSHSE)** et de l'**Institut National des Travailleurs Sociaux (INTS)** ou diplôme étranger équivalent (**Sociologie**) ;
  - de l'**Ecole Normale de l'Enseignement Technique et Professionnel (ENETP)** ou diplôme étranger équivalent (**Economie, Comptabilité, Commerce, Finances, Mathématiques financières**) ;
  - des **Facultés de droit** (public ou privé) ou diplôme étranger équivalent ;
  - du **Conservatoire Balla Fasséké KOUYATE** ou diplôme étranger équivalent (**Art dramatique, Art plastique, Musique**) ;
  - de l'**Ecole Nationale d'Ingénieur (ENI)**, de l'**Ecole Normale de l'Enseignement Technique et Professionnel (ENETP)** ou diplôme étranger équivalent (**Dessin technique**) ;
  - de l'**Ecole Normale de l'Enseignement Technique et Professionnel (ENETP)** et de l'**Institut Universitaire de Gestion (IUG)** ou diplôme étranger équivalent (**Informatique**).
2. être de nationalité malienne ;
3. jouir de leurs droits civiques ;
4. se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement dans l'armée ;
5. remplir les conditions d'aptitude requises pour l'accession au corps de recrutement, ne pas exercer des fonctions électives dans la collectivité ou un établissement en dépendant ;
6. être âgé de 18 ans au moins et 35 ans au plus.

## II. DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature comprenant les pièces suivantes, doivent parvenir aux Gouverneurs de Région et du District de Bamako et aux Directeurs d'Académies au plus tard le **09 janvier 2017 à 16 heures précises** délai de rigueur :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA, adressée au Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- une copie du diplôme requis certifiée conforme, ou à défaut une attestation en tenant lieu.

En cas d'admission au concours, les autres pièces suivantes seront produites par le candidat :

- un certificat de nationalité ;
- un extrait du casier judiciaire datant de trois mois au plus ;
- un certificat de visite et de contre – visite délivré par les autorités médicales agréées et attestant qu'il réunit les conditions d'aptitude physique générales et particulières exigées.

**NB :**

- les photocopies d'acte de naissance ne sont pas acceptées ;
- l'accès de la salle est conditionné à la présentation de la carte d'identité en cours de validité ou la carte NINA.

**III. MODALITES D'ORGANISATION, NATURE, DUREE, COEFFICIENT ET PROGRAMME DES EPREUVES**

Les candidats remplissant les conditions fixées ci-dessus subiront les épreuves suivantes dont la durée et les coefficients sont précisés ci-après :

- **épreuve technique** durée : 3 heures coefficient : 2
- **culture générale** durée : 3 heures coefficient : 2

La liste des candidats autorisés à se présenter au concours fera l'objet d'affichage aux Gouvernorat des Régions et du District de Bamako, dans les Académies et dans les centres d'examens.

Il est attribué à chacune des épreuves une note de 0 à 20 points. Chaque note est multipliée par son coefficient tel qu'il est fixé ci-dessus. La somme des points ainsi obtenue forme le total des points pour l'ensemble des épreuves.

Seuls peuvent être déclarés admis les candidats ayant obtenu le maxima des points en tenant compte des emplois à pourvoir.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat.

Les épreuves se dérouleront le **dimanche 29 janvier 2017** dans les centres d'examen des régions et du District de Bamako.

Bamako, le 08 DEC 2016

**Ampliations :**

- MEF \_\_\_\_\_ P/Info
- MEN \_\_\_\_\_ P/ Info
- DFM/MEN \_\_\_\_\_ P/Suivi
- DRH/Education \_\_\_\_\_ P/Suivi
- DFM/MATDRE \_\_\_\_\_ P/Suivi
- DRH/SAG \_\_\_\_\_ P/Suivi
- DGCT \_\_\_\_\_ P/Suivi
- Tous Gouverneurs \_\_\_\_\_ P/Suivi
- Tous Dir. Académies-CAP \_\_\_\_\_ P/Suivi



**P/Le ministre/P.O  
Le Secrétaire général**

**Adama SISSOUMA**  
Chevalier de l'Ordre National